

Documents nécessaires pour une inscription à l'IESCA

Année préparatoire

- Conditions d'inscription : avoir 18 ans en janvier 2022
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Un extrait du casier judiciaire

1^{ère} année (Etudiants Belges)

- **Le diplôme obtenu permettant l'accès à la première année :**
 - L'original du CESS ou du certificat d'études de 6^e professionnelle
 - OU**
 - L'original de l'attestation provisoire de réussite de 6^e professionnelle (obtenu en juin 2021)
 - OU**
 - L'original du certificat de qualification d'aide-soignant ou d'aide familiale (de promotion sociale) + l'original du complément de formation générale de 150H (CQ6).
 - OU**
 - L'original de l'attestation de réussite du jury central
- L'extrait d'acte de naissance original
 - L'extrait du casier judiciaire original
 - La copie recto-verso de la carte européenne d'assurance maladie
 - La copie recto-verso de la carte d'identité

1^{ère} année (Etudiants Français)

- **L'équivalence de votre BAC (obligatoire pour la poursuite des études en Belgique)**
 - Les démarches sont à réaliser par eux même s'ils ont déjà obtenu leur BAC
 - Si BAC 2021, les démarches seront réalisées par l'école
 - Attention, l'équivalence n'est pas accordée à certains BACS PROS
- Le diplôme du BAC (certifié conforme)
- Le relevé de notes
- L'extrait d'acte de naissance original
- L'extrait du casier judiciaire original
- La copie recto-verso de la carte vitale et/ou carte européenne d'assurance maladie
- La copie recto-verso de la carte d'identité

1^{ère} année (Etudiants Union Européenne)

- **L'équivalence du diplôme (obligatoire pour la poursuite des études en Belgique)**
 - Les démarches sont à réaliser par eux même
- Le diplôme original (certifié conforme)
- Le relevé de notes
- L'extrait d'acte de naissance original
- L'extrait du casier judiciaire original
- La copie recto-verso de la carte vitale et/ou carte européenne d'assurance maladie
- La copie recto-verso de la carte d'identité



1^{ère} année (Etudiants Hors Union Européenne)

- **L'équivalence du diplôme (obligatoire pour la poursuite des études en Belgique)**
 - Les démarches sont à réaliser par eux même
- Le diplôme original (certifié conforme)
- Le relevé de notes
- L'extrait d'acte de naissance original
- L'extrait du casier judiciaire original
- Une copie du titre de séjour permettant l'accès aux études en Belgique dans l'enseignement secondaire supérieur

2^{ème} et 3^{ème} année (Etudiants Belges ou Etudiants ayant effectué leurs études en Belgique)

- **Les attestations de réussite ou d'échec de 1^{ère} et/ou 2^{ème} année**
- **Les relevés d'heures de stage de 1^{ère} et/ou 2^{ème} année**
- **Le diplôme obtenu permettant l'accès à la première année :**
 - L'original du CESS ou du certificat d'études de 6^e professionnelle
- OU**
 - L'original du certificat de qualification d'aide-soignant ou d'aide familiale (de promotion sociale) + l'original du complément de formation générale de 150H (CQ6).
- OU**
 - L'original de l'attestation de réussite du jury central
- L'extrait d'acte de naissance original
- L'extrait du casier judiciaire original
- La copie recto-verso de la carte vitale et/ou carte européenne d'assurance maladie
- La copie recto-verso de la carte d'identité

3^{ème} complémentaire

Il n'y a pas d'inscription possible en 3^{ème} année complémentaire.